



MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD
95 route 105 Egan-Sud (QC) J9E3A9
819-449-1702

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE LA VALEUR FONCIÈRE –3ieme année

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné que :

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité d'Egan-Sud pour 2018, 2019 et 2020, m'a été déposé physiquement le 13 septembre 2019.

Que pour l'exercice financier 2020 des rôles d'évaluation foncière 2018, 2019 et 2020 de la municipalité d'Egan-Sud, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification..

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 2008-195 (révision automne 2019) de la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
7 RUE DE LA POLYVALENTE C.P. 307
GRACEFIELD (QC) J0X1W0

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À EGAN-SUD CE 10 DÉCEMBRE 2019.

Mariette Rochon
Directrice générale et Secrétaire-trésorière